

Le projet Les Sables est en train de revenir en force.

**Propriétaires : vous prenez tous les risques, le promoteur, aucun.**

**RISQUES FINANCIERS POUR VOUS :**

**1. Vous aurez à votre charge une partie du démantèlement.**

Car le promoteur provisionne 50 000 Euros tandis que le démantèlement d'une éolienne coûte 400 000, la différence sera à votre charge, quand le promoteur fera faillite, ou en fin de bail avec les fondations qu'il laissera dans votre sol.

**Actuellement, les promoteurs et fabricants d'éoliennes sont déjà dans le rouge (pénurie de composants, flambée des prix....) , ils peuvent dévisser à tout moment.**

**VOL-V**, avec sa société de holding est active dans le business du greenwashing : optimisation fiscale et montages financiers : **elle prend des risques sur les marchés... vous entraînant dans sa chute en cas de crise !**

**2. Le bail emphytéotique peut être vendu et revendu sans votre autorisation. Vous vous exposez à des difficultés financières à tout moment.**

**VOS TERRES SOUILLÉES deviendront INVENDABLES :**

**1. Vous pourrez être exposé à des accidents qui souilleront vos terres**, comme il s'en produit régulièrement sur tout le territoire.

Ex : Incendie de la nacelle impossible à éteindre par les pompiers. Ces accidents les plus courants se sont répétés en 2022, 2023 en région centre, Vendée etc, les terrains se sont retrouvés souillés d'hydrocarbures et de débris de pales, des parcelles rendues incultes.

**2. Vous ne pourrez certainement plus planter d'arbre sur votre parcelle ! C'est la clause de non-plantation qui figure dans la plupart des contrats de bail.**

**3. Du béton dans vos sols, pour toujours.**

Sur le projet Les Sables, la remise en état des terres ne se fait que sur un mètre de profondeur : **les fondations resteront indéfiniment dans le sol car vous n'aurez pas les moyens d'excaver les 800 à 1300 tonnes de béton armé par éolienne.** Le béton enterré, souvent souillé d'huile, va se dégrader et entraîner une pollution de vos terres et des nappes phréatiques.

**VOTRE PROPRIÉTÉ DEVIENT UNE ZONE INDUSTRIELLE :**

**De vos conditions de vie, l'opérateur n'en n'a cure, pourtant, elles sont en danger.**

**1. Flashes nocturnes permanents** : c'est la fin des ciels étoilés qui font la richesse de notre Bas Berry. Ces flashes sont une **pollution lumineuse que vous subirez.**

**2. Bruit et impact visuel** : les paysages de vos propriétés seront défigurés.

**3. Les migrations de l'avifaune** : ils devront contourner ces obstacles de plusieurs hectares sillonnés par des pales jusque à 400Km/h en bout de pale ! Les contourner représente de la fatigue supplémentaire pour ces oiseaux qui parcourent des milliers de km

**4. Les chauve souris** : très utiles à l'homme (elles mangent les moustiques) elles sont les premières victimes de **ces machines infernales, qui détruisent et dévaluent l'écosystème de votre propriété.**

**Nous devons vous rencontrer pour en parler ensemble avant qu'il ne soit trop tard**

Association PDVCN -ABS [contact@avenirboischaudsud.fr](mailto:contact@avenirboischaudsud.fr) <http://www.avenirboischaudsud.fr>